



Problème temps partiel et priorité d'embauche

Par **Algonie**, le **23/02/2010** à **11:54**

Bonjour,

Mon compagnon est actuellement embauché en CDI depuis juillet 2007 à temps partiel (96h par mois) en tant que réceptionniste de nuit. Peu de temps après son embauche, son collègue de nuit faisant plus d'heures mais le même travail (mais pas en temps complet) démissionne. Le patron de mon compagnon ne lui a pas proposé de faire plus d'heures mais a embauché un extérieur.

En février, le nouveau collègue (de nuit, même travail) démissionne. Mon compagnon a demandé à faire ses heures. Son patron a refusé, et a encore embauché un extérieur.

Aujourd'hui, une collègue de jour démissionne, le patron embauche alors pour la remplacer la femme de ménage. Or mon compagnon avait également fait des heures de formation au travail de jour.

Sur son contrat de travail, il est stipulé qu'il a une priorité d'embauche à temps complet si une occasion se présentait. Cette priorité s'applique - t -elle à un travail avec plus d'heures? Si oui, que peut il faire?

Merci de votre réponse !